



Location d'un deux pièces, mais les charges portent sur un studio

Par **jade94100**, le **20/06/2019 à 09:45**

Bonjour,

J'ai plusieurs questions.

J'ai loué un appartement pendant 16ans avec des provisions pour charges mensuelles, qui n'ont jamais été régularisées en fin d'année.

Je suis sortie des lieux, le bailleur me demande une régularisation de charges sur 5ans en arrière.

Hors il m'a semblé voir que si le bailleur ne le faisait pas annuellement, le locataire pouvait demander le remboursement des provisions versées. J'ai également vu autre chose stipulant que le bailleur ne pouvait pas revenir au delà de 3 années. Le bailleur me dit que comme le propriétaire réside dans un autre pays il n'a pas pu envoyer les papiers pour régularisation.

De plus il m'a adressé un décompte d'eau à régulariser portant sur un studio. Hors je louais un deux pièces. Il m'a répondu que le propriétaire avait un studio et en a fait un deux pièces. Donc je dois payer les charges du studio (comme repris sur le décompte du syndic charges studio)

Et d'autre par il me demande de payer pour des portes de dressing qui coulissaient mal (après 16 années d'utilisation sans travaux), il me demande 400 euros, j'ai proposé dans deux courriers recommandés de faire passer un entrepreneur, mais il ne répond pas à cela.

A ce jour il a bloqué mon dépôt de garantie de 1200 et me demande 1300 euros en plus.

Alors que j'ai rendu un appartement en état, juste la porte de dressing qui coulissait mal.

Pouvez-vous m'indiquer ce que je peux faire ? (j'ai deux recommandés de contestation des sommes demandées)

En vous remerciant pour votre aide.

Bien cordialement